

PAR COURRIEL

Le 5 janvier 2023

DEMANDEUR

N/Réf. : 202212-11

Objet : Demande d'accès à l'information

Mesdames,
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 5 décembre 2022.

La recherche a permis de repérer un document visé par votre demande. Celui-ci vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint. Par ailleurs, pour la partie de votre demande relative aux sanctions en lien avec des signalements, nous vous informons que la Protection de la faune du Québec soumet les dossiers d'infractions qu'elle produit au Directeur des poursuites criminelles et pénales, lequel détermine les peines encourues au terme d'un procès. Nous ne détenons donc pas les données demandées.

La recherche de documents concernant la réponse à cette demande a été faite en prenant en considération les différents secteurs d'activité faisant partie du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, tel qu'il était organisé avant les décrets gouvernementaux du 20 octobre 2022.

... verso

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. 2



Nombre de signalements en lien avec les activités de chasse pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean pour les 5 dernières années

Nombre de signalement d'acte illégal	Année					Total
	2018	2019	2020	2021	2022	
Total	213	245	266	250	212	1186